WSCC Careers

Représentant ou représentante des demandes d'indemnisation, Nunavut

N19/36NU

(L'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autre fin que celle d'alléger le texte.)

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a pour vision l'élimination des maladies et des blessures professionnelles. Notre mission est de promouvoir la santé et la sécurité au travail tout en offrant un régime d'assurance sans égard à la responsabilité aux employeurs ainsi que des soins aux travailleurs blessés. Nous adhérons à des valeurs – le respect, l'engagement, l'intégrité, l'ouverture, la culture de la sécurité, l'excellence et une saine intendance en milieu de travail.

Le titulaire du poste travaille à Iqaluit, relève directement du superviseur, Droit à l'indemnisation, et est le premier interlocuteur des travailleurs blessés qui présentent des demandes d'indemnisation. Ce premier contact donne le ton pour instaurer une relation de travail positive entre le travailleur, l'employeur et le personnel des services des réclamations.

Le représentant des demandes d'indemnisation recueille des renseignements, détermine l'admissibilité initiale à une indemnité pour temps de travail perdu et effectue le calcul des salaires. La nature du processus d'indemnisation, complexe, nécessite de faire preuve de tact et de diplomatie pour que l'expérience des intervenants soit positive.

Ce poste exige l'obtention d'un diplôme sanctionnant deux années d'études en sciences sociales, l'acquisition d'une expérience de deux années en administration dans un milieu professionnel semblable ainsi que des compétences en services à la clientèle et le développement d'aptitudes avérées en mathématiques pour effectuer des calculs financiers complexes. Nous évaluons au cas par cas d'éventuelles équivalences.

Échelle salariale : 36,03 $ à 43,03 $ l'heure (environ 70 258,50 $ à 83 908,50 $ par année), ainsi qu'une indemnité de vie dans le Nord de 18 205 $ par année.

Une vérification satisfaisante des antécédents judiciaires est requise pour ce poste.

Date de clôture : **Le 19 aout 2019**

Si ce poste correspond à vos compétences et vos aspirations, veuillez envoyer votre curriculum vitae par courriel, en citant le concours, à : careers@wscc.nt.ca

---

Vous devez clairement indiquer votre admissibilité à faire l'objet d'une attention prioritaire en vertu de la Politique d'action positive. La CSTIT est un milieu de travail inclusif. Si vous avez une incapacité et avez besoin de soutien ou de mesures d'adaptation pendant le processus d'embauche, nous vous encourageons à décrire ces besoins lorsque nous communiquerons avec vous pour une entrevue. Il est possible que nous utilisions ce concours afin de pourvoir d'autres postes vacants semblables au cours des six prochains mois. La capacité à communiquer dans une langue officielle du Nunavut, en plus de l'anglais, est un atout.